

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2024-04-55



Sources de l'Orne
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

<p><u>Date de convocation :</u> 4 avril 2024</p> <p><u>Nombre de délégués en exercice :</u> 42</p> <p><u>Nombre de délégués présents :</u> 34</p> <p><u>Nombre de votants :</u> 40</p> <p>VOIX POUR : 40</p> <p>VOIX CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTIONS : 0</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.</p> <p><u>Présents</u> : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CUISINIER Jean-Michel, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Eric, RICHARD Christian, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie, VAULOUP Pascal, VINET Paul</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme LAMBERT Pamela (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa), Mme LEROY Pascale (pouvoir donné à M. QUELLIER Serge), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. PAUPY Richard (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à Mme LECAMUS Florence), M. SOREL Damien (pouvoir donné à Mme MEYER Martine)</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 10px 0;"> <p>Objet : Organisation du temps scolaire 2024 Renouvellement semaine de 4 jours</p> </div> <p>Vu le courrier du Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale en date du 8 février 2024 relatif au renouvellement de l'Organisation du Temps Scolaire pour la rentrée de septembre 2024,</p> <p>Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D521-10 à D521-12</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Considérant que l'ensemble des écoles du territoire s'est prononcé en faveur du renouvellement de l'Organisation du Temps Scolaire sur une semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2024,</p> <p>Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité se déclare FAVORABLE au renouvellement de l'Organisation du Temps Scolaire sur une semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2024 et pour trois ans, pour les écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole primaire publique Louis Forton à Sées (horaires inchangés) - Ecole maternelle publique La Lavanderie à Sées (horaires inchangés) - Ecole primaire publique Yvonne Sillièrre à Mortrée (horaires inchangés) - Ecole primaire publique Les Cailloutins à Chailloué (horaires inchangés)
---	--

- Ecole primaire publique d'Essay (horaires inchangés)
- Ecole primaire publique d'Almenêches (horaires modifiés comme suit : 8h50-12h00 et 13h40-16h30)

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ